



Communiqué sur les projets de programmes du CSP

L'APPEP a pris connaissance des projets de programmes de philosophie pour les classes terminales des voies [générale](#) et [technologique](#), publiés par le Conseil supérieur des programmes le 17 mai.

Elle note que ces projets sont sensiblement différents de [ceux qui ont été présentés aux associations et aux syndicats le 20 mars](#) et de la version communiquée aux éditeurs le 18 avril, dont la profession a pris connaissance par des fuites soigneusement orchestrées.

Depuis le début de la réforme du baccalauréat et du lycée, [l'APPEP dénonce une réforme menée précipitamment, dans l'opacité et sans consultation de la profession](#). Ce dernier épisode est une nouvelle manifestation de ce désordre.

Malgré ces confusions, la seule préoccupation de l'APPEP est que le programme qui entrera en vigueur à la rentrée 2020 convienne aux besoins des élèves. C'est dans cette perspective qu'elle formule ici des remarques sur le projet du CSP.

Un programme clarifié

L'APPEP se réjouit de constater que les actuels projets répondent à un certain nombre des demandes adressées au CSP dans sa [contribution d'avril 2018](#), ainsi que dans ses [Premières observations sur les projets de programme](#) et ses [Observations complémentaires](#).

Le programme projeté est, sans ambiguïté, un programme de notions, qui garantit la liberté pédagogique, comprise comme liberté philosophique. Il est sans orientation doctrinale.

Il confirme le rôle de la liste d'auteurs et des repères, lesquels ne peuvent faire l'objet d'aucun sujet d'examen.

Il réintroduit des notions liées à la subjectivité, fait disparaître « l'idée de Dieu » et diminue la place trop importante donnée à la métaphysique. Les notions de travail et d'inconscient sont réintroduites.

La disparition des couples de notions améliore la lisibilité du programme et clarifie le travail demandé aux professeurs et aux élèves ainsi que la formation des sujets du baccalauréat.

Tout cela est conforme aux demandes de l'APPEP, c'est-à-dire à l'analyse qu'elle fait des besoins des élèves, confirmée par les [enquêtes régulières qu'elle mène depuis des années](#) et plus particulièrement par la [consultation sur l'avant-projet de programme d'avril dernier](#).

Un nombre excessif de notions

Le projet de programme pour la voie technologique se limite à 7 notions. C'est un nombre convenable.

En revanche, pour la voie générale, l'APPEP ne peut accepter un programme de 21 notions. Les professeurs de philosophie demandent massivement depuis des années une diminution sensible du nombre de notions au programme. Ils ont besoin de temps avec leurs élèves pour que ceux-ci puissent s'approprier les éléments de la réflexion philosophique et la méthode des exercices proposés au baccalauréat. Ils en auront davantage besoin demain, dans des classes aux effectifs pléthoriques, et rendues particulièrement hétérogènes par la réforme. La réduction du nombre de notions garantit mécaniquement une diminution du nombre de sujets possibles au baccalauréat et réduit la pression que l'examen fait peser sur le cours de philosophie.

La disparition inacceptable de tout ordonnancement.

Afin d'éviter toute « orientation doctrinale » du programme, ainsi que toute « limitation arbitraire du traitement philosophique des notions », les projets présentés par le CSP adoptent une solution radicale, en présentant les notions par ordre alphabétique. Les professeurs de philosophie sont ainsi invités à déterminer eux-mêmes les « champs de problèmes » auxquels il convient de rattacher l'étude des notions pour la conduite de leurs cours.

Cette décision convient sans doute pour le programme de la voie technologique. Le faible nombre de notions à étudier rend en effet un ordonnancement inutile. Toutefois, l'absence de notions relevant directement de la subjectivité, tels le bonheur ou le désir, est très regrettable. L'une de ces deux notions pourrait se substituer à celle de technique.

S'agissant de la voie générale, un ordonnancement s'avère indispensable.

Dès sa première [contribution adressée en avril 2018 au CSP](#), l'APPEP avait demandé que les champs dans lesquels s'inscrivent les notions indiquent une priorité pour le cours et délimitent les sujets d'examen. La récente [consultation](#) qu'elle a menée confirme cette position : 59 % des professeurs de philosophie qui y ont participé approuvent l'architecture d'un programme ordonné selon des domaines ou des champs ; ils ne sont que 29 % d'un avis contraire.

Une présentation alphabétique des notions conjugue trois défauts :

- en refusant toute organisation structurante, elle est illisible pour les non-spécialistes;
- elle implique une organicité du programme, manifestant une ambition inappropriée, aveugle à la réalité : en fixant des objectifs irréalistes, on compromet le sérieux de l'enseignement;
- elle compromet également la fiabilité des sujets et l'évaluation de l'examen. En effet, on ne saurait prétendre que « les sujets d'examen sont rigoureusement déterminés par le nombre restreint des notions inscrites au programme et par le caractère homogène de l'ensemble qu'elles composent ».

L'APPEP désapprouve donc la disparition des intitulés qui ont toujours, dans tous les programmes, ordonné la présentation des notions.

Demandes et propositions de l'APPEP

L'APPEP demande avec insistance que le nombre de notions soit diminué.

Dans ses [Observations complémentaires](#) publiées à la suite de la [consultation](#) qu'elle a conduite, et constatant l'extrême division de la profession, l'APPEP a également demandé une redéfinition des « domaines », afin de garantir un programme qui soit à la fois lisible et sans orientation doctrinale.

Elle propose donc de nommer « perspectives d'étude » les champs dans lesquels les notions doivent être inscrites. Cet intitulé indique clairement que c'est seulement en vue des sujets d'examen et non en raison de leurs « dimensions essentielles » que les notions sont ordonnées. Ces « perspectives d'étude », qui supposent une élaboration philosophique, ne sont donc pas des notions et ne donnent pas lieu à des sujets. Elles ne limitent pas l'étude des notions dans le travail de l'année, mais seulement le choix des sujets.

Il n'est pas dans le rôle de l'APPEP de confectionner un programme. Mais il lui revient aujourd'hui de demander l'organisation d'un programme resserré de 16 notions, à partir du projet du CSP. Elle en propose un exemple, parmi d'autres possibles :

Perspectives d'étude	Notions
La subjectivité	Le bonheur
	Le désir
	L'inconscient
	Le temps
Connaissance et raison	L'expérience
	La science
	La vérité
La pratique humaine	Le devoir
	La justice
	La liberté
	La politique
Nature et culture	L'art
	Le langage
	L'histoire
	La religion
	Le travail

L'APPEP demande que soit élaborée, en sus des *Recommandations* de l'Inspection générale, une *Charte pour la formation des sujets* afin de rendre publiques les règles qui y président.

L'APPEP demande à être reçue par la DGESCO pour lui expliquer sa position sur les projets de programmes et les épreuves.

Elle réitère sa demande de l'organisation par le ministère d'une consultation sérieuse des professeurs de philosophie sur les programmes de philosophie et sur la spécialité HLP.

Paris, le 23 mai 2019